

# PAGES CANADIENNES

## LE DÉBOISEMENT

(Suite et fin)

En vingt ans, la destruction fut tellement complète que le cri d'alarme lancé par les économistes, eut du retentissement dans tous les cercles scientifiques, et jusque dans le corps Législatif, alors occupé des formidables complications que l'empereur soulevait avec ses armées. L'œuvre des Romains et de Colbert était à refaire, on y mit l'ardeur et le soin nécessaire, ce qui n'empêche pas l'Allemagne d'être aujourd'hui, sous ce rapport, supérieure à la France.

L'importance de la sylviculture est tellement reconvenue en Allemagne que la loi exige des étudiants un certificat de capacité de cette classe. Des chaires renommées y attirent de tous les points de l'Europe les hommes qui se destinent à la vie publique. Je constate ces faits, en passant ; mais ceux qui seraient tentés d'en apprendre davantage peuvent consulter les ouvrages qui se rapportent à l'Allemagne, à la Suède et à la Suisse, ainsi que les traités de Comte et de Clavé sur l'aménagement des forêts. Parmi une centaine de volumes, on ne pourra mieux choisir qu'en préférant ces trois ou quatre ouvrages.

\*\*\*

Les voyageurs distingués qui ont visité l'Amérique, et les observateurs nés sur son sol, s'accordent à dire que les cours d'eau y ont subi des modifications importantes depuis la découverte de cette partie du monde. L'irrégularité des écoulements, se fait remarquer là où rien de pareil ne se manifestait jadis.

Le déboisement est cause de ce désordre. On ne change pas impunément l'ordre de la nature. Dieu a fait toute chose utile.

La pluie tombe sur la forêt, glisse lentement le long des feuilles et des branches de chaque arbre, s'infiltré goutte à goutte dans le terrain spongieux qui recouvre le sol primitif, et finit par rencontrer la couche résistante qui l'empêche de pénétrer plus avant et qui la rejette, par une route régulière, vers le lit des ruisseaux ou des fleuves.

Telle est la marche de la nature. Les réservoirs naturels qui se forment ainsi sous la forêt sont les tributaires quotidiens des sources, des petits ruisseaux, des rivières, en un mot de ce réseau de décharges qui aboutissent à la mer par les grandes rivières. Qu'il survienne un long orage, le sol de la forêt boira d'abord abondamment l'eau du ciel, et le surcroît, la plus faible partie, passera ensuite dans les rivières. A moins de subir un nouveau déluge, il n'y aura pas d'inondation, parce que le trop plein des eaux tardera à se déverser, retenu qu'il sera par la perméabilité du sol.

L'eau se frayera son chemin, au bénéfice des terres cultivées qui se trouveront sur son passage, sans oublier d'approvisionner à droite et à gauche les sources qui deviennent si précieuses au temps des chaleurs de l'été. Les champs, les troupeaux, la navigation et nombre d'industries profitent de ce régime.

Prenez au contraire un sol dénudé, une pente exposée au souffle des vents, et voyez ce qui arrive pendant un orage. Rien ne retient les gouttes d'eau, elles se mêlent, glissent, augmentent de volume ; les flots descendent les replis du terrain, s'accumulent dans les moindres cavités, provoquent des éboulements, et ravinent la campagne. A la fin, c'est une véritable masse liquide, qui roule en chassant devant elle les meilleures parties des terres engraisées et les précipite dans le fleuve.

L'avalanche passée, il reste à peine assez d'eau pour résister aux premiers rayons du soleil du lendemain ; l'orage a dévasté les champs et la pluie bienfaisante a passé sans produire aucun bien. Rien d'étonnant si du

même coup, les cours d'eau, gonflés outre mesure, ont débordé de leurs lits et exercé des dommages étendus sur leurs rives.

Une pente boisée, c'est un toit de chaume qui laisse arriver petit à petit à son extrémité inférieure les multitudes de gouttes d'eau tombées du ciel. Une pente nue, c'est un toit d'ardoises qui sert à rassembler ces gouttes d'eau éparées et à les précipiter d'un seul jet par-dessus les conduits devenus insuffisants pour les recevoir.

Autre effet. Les neiges entrent au printemps en ligne de compte dans le contingent des cours d'eau. En Canada, leur coopération devient d'année en année plus inquiétante. Il suffit de rappeler aux vieillards les paisibles débâcles du temps passé et de leur mettre sous les yeux les désastres de ces années dernières.

En Espagne comme en France, chaque fois que l'on a reboisé les rives et les pentes d'une vallée, les lits desséchés des anciennes rivières ont repris leurs fonctions avec toute la régularité désirable, et l'agriculteur, attiré sur leurs bords, s'est remis en possession d'un sol réputé stérile. Un double fait que l'on peut constater dans quelques provinces espagnoles est celui-ci. Les provinces qui portaient le nom de grenier de Rome étaient convenablement boisées ; tant que les Romains furent puissants, ils tinrent en vigueur les vieilles lois protectrices de ces forêts ; mais d'autres gouvernements s'étant élevés en Espagne, l'on coupa ces forêts qui emportèrent pour toujours avec elles la fertilité des campagnes qu'elles protégeaient. Puis, vers la même époque, les habitants des autres provinces où l'agriculture était peu en honneur ayant subi la nécessité de s'abriter derrière leurs forêts pour se défendre les armes à la main contre les envahissements des étrangers, il en résulta que l'on ne voulut point abattre ces remparts de tout un pays, on les laissa couronner les monts et croître de place en place, pour fortifier les provinces ; si bien que maintenant les rôles sont intervertis : les moissons abondent dans les provinces autrefois sauvages, tandis qu'elles ont fui les lieux où la végétation ligneuse s'est éteinte.

Les landes de la Saintonge, du pays des Basques, et quelques autres très connues, ont désespéré les seigneurs et les meilleurs ministres de la France pendant six ou sept siècles. Il n'y avait qu'un moyen de rétablir l'agriculture dans ces déserts absolument improductifs, on vint enfin de le découvrir : c'est le reboisement. En moins de trente années, la transformation s'est accomplie en divers endroits, et le progrès continue ailleurs.

Les Alpes, du côté de la Suisse et du côté de la France, présentent un double enseignement. Le versant suisse, aux sommets couronnés de grands bois et semé de taillis sur ses pentes, possède les plateaux renommés que l'on connaît. Les pâturages superbes y font l'admiration des touristes et la fortune des propriétaires. Le versant qui regarde la France est l'antithèse du précédent. Quelques arbres rabougris, clair semés là où ils se rapprochent les uns des autres, ne retiennent ni la pluie ni la neige, qui roulent en torrents irrésistibles, balayant les plateaux, crevassant le sol et, après avoir dépouillé la montagne, se lancent au fond des vallées où, très souvent, elles occasionnent de véritables calamités publiques.

Les habitants qui demeurent au pied des Alpes, se ressentent de cet état de choses. Le contraste est frappant : d'un côté le bien-être et l'activité industrielle ; de l'autre misère et apathie.

On voit par ce qui précède les rapports intimes qui existent entre l'agriculture et les forêts. On sent aussi que pour jouir des avantages que procurent ces dernières, il n'est pas de rigueur qu'elles couvrent des milles et des lieues de pays au préjudice des posses-

seus du sol, mais en entrant dans les détails de ce point, on se convaincrait que, dans sa partie colonisée, le Bas-Canada est plus dépourvu de forêts que n'importe quelle contrée agricole de l'Europe. Cela n'est pas croyable, dira-t-on. C'est pourtant la vérité.

Un examen de quelque étendue nous montrerait les dommages occasionnés par le déboisement sur le littoral du fleuve Saint-Laurent. L'espace me manque ici pour satisfaire à cette exigence ; mais des hommes compétents sauront s'occuper du sujet et le placer sous les yeux du public intelligent.

Grâce à notre système de destruction, il ne reste pas même dans nos champs un petit groupe d'arbres propres à abriter les animaux qui périssent sous l'ardeur du soleil. Les cultivateurs savent parfaitement qu'en cela, ils ont tort ; mais la routine...

Nous n'avons pas non plus ces boisés qui, en Europe et dans quelques États de l'Union américaine, servent de barrière contre les vents trop rudes. Quelques bouquets de gros arbres disposés à cet effet s'interposeraient efficacement entre nos moissons et les assauts redoutables des vents du nord.

Il faut pareillement tenir compte de l'influence qu'exerce un massif au milieu des champs cultivés. Il secoue durant la nuit les rosées qui proviennent des réservoirs naturels placés sous ses racines. Dans les périodes de sécheresse, ce bienfait n'est pas à dédaigner, car on calcule que par la respiration les arbres renvoient dans l'atmosphère près du tiers de l'eau tombée sur la surface qu'ils couvrent et qui se répand ainsi à petite dose dans leur voisinage. Il y a plus, l'humidité, l'espèce de vapeur qui s'élève de cette façon et qui flotte à une distance considérable aux alentours d'un boisé, brisant ce que l'on nomme le rayonnement nocturne des astres, il s'ensuit que la gelée blanche est presque impossible dans les champs entrecoupés d'arbres.

Les médecins savent que les fièvres endémiques ont toujours été extrêmement rares dans les pays protégés par une bonne disposition des massifs d'arbres. On aurait tort, en effet, de se figurer que les substances odoriférantes qui s'échappent constamment des bois à l'état naturel n'exercent pas une influence décisive sur l'air respirable de la contrée environnante.

Et les oiseaux, destructeurs des insectes qui rongent les grains sur pied, pourquoi les bannir en détruisant la forêt ? Ces tribus sonores et joyeuses ne demandent qu'une chose pour nous égayer de leurs chansons et faire une guerre à mort aux ennemis de l'homme, c'est qu'on leur laisse des citadelles de feuillage d'où elles se lancent par phalanges épaisses sur les pillards de nos récoltes...

\*\*\*

...Ne pourrait-on pas obliger les concessionnaires futurs de nos terres nouvelles à laisser debout une portion de la forêt qu'ils entreprennent de défricher ? Le contrat pourrait renfermer la désignation du lot de réserve, qu'il ne serait jamais permis de détruire ; on aurait, bien entendu, le soin de veiller à ce que le morceau le moins cultivable de la concession fut désigné. Ce système est d'une pratique facile ; il a aussi l'avantage d'empêcher le déboisement des terrains qui ne conviennent pas à l'agriculture et que l'on dépouille inconsidérément. Des concessions accordées sur ce pied à des particuliers n'empêcheraient pas le gouvernement, s'il le jugeait à propos, d'établir des réserves paroissiales, d'où il résulterait un bien incalculable.

Si, par le passé, l'on avait introduit cette prudente mesure dans les contrats de nos colons, il y aurait encore à nos portes du bois de chauffage à vil prix, les champs n'auraient pas souffert nombre de calamités, et plusieurs cours d'eau utiles ou qui le deviendront seraient aussi abondants que jamais.

La forêt canadienne se renouvelle dans l'espace de vingt-trois années. Le système dit "des coupes réglées" nous conviendrait parfaitement. Il consiste à asseoir les abattis de proche en proche, c'est-à-dire que la vingt-troisième partie de la réserve pourra être coupée, en ne dépassant pas annuellement la ligne qui forme chaque vingt-troisième division. De cette manière, le bûcheron se retrouverait sans cesse